# Prêts investissement, prêts REE, et prêts CELI

## Révision du courtier

À B2B Banque, nous nous sommes engagés à faciliter le travail des conseillers et des courtiers lorsqu'ils font affaire avec nous. C'est pourquoi nous offrons au siège social des courtiers deux options de révision en ligne, faciles à utiliser et adaptées à leurs besoins.

### Option A : Accès du courtier à la fonction de révision

Grâce à cette option, les courtiers peuvent contrôler et suivre de près toutes les demandes de prêt présentées par leurs conseillers.

- Le courtier a accès à EASE, notre outil de demandes de prêts en ligne, pour réviser les demandes.
- Le courtier révise et approuve ou rejette chaque demande de prêt.
- Après l'approbation de la demande par le courtier, B2B Banque commence le processus d'approbation initial.

Afin d'offrir aux conseillers et à leurs clients le meilleur service possible, et d'éviter des annulations, le courtier devrait réviser les demandes rapidement. Après 90 jours, les demandes qui n'auront pas encore été approuvées par le courtier seront annulées.

### Option B : Accès du courtier à la fonction d'affichage seulement

Cette option fait en sorte que le courtier peut seulement visualiser les demandes soumises.

- Le courtier a accès à EASE pour voir toutes les demandes présentées par ses conseillers.
- Le courtier n'a pas accès à la fonction interactive qui lui permet d'approuver ou de rejeter une demande en ligne.
- B2B Banque approuve les demandes de prêt dès que celles-ci sont présentées par les conseillers, et ce, sans attendre l'approbation du courtier.

### Relevés EASE

Grâce à ces deux options, les courtiers ont l'avantage d'avoir accès à divers relevés EASE, ce qui leur permet d'analyser les ventes et les tendances enregistrées antérieurement. Ils peuvent facilement personnaliser ces relevés en choisissant les critères voulus à partir d'un éventail d'options. Dans ces relevés, ils trouveront des renseignements utiles, tels que des détails sur une demande de prêt ou le montant total de prêts qui ont été traités ou déboursés pendant la période choisie.

## Processus de révision du courtier

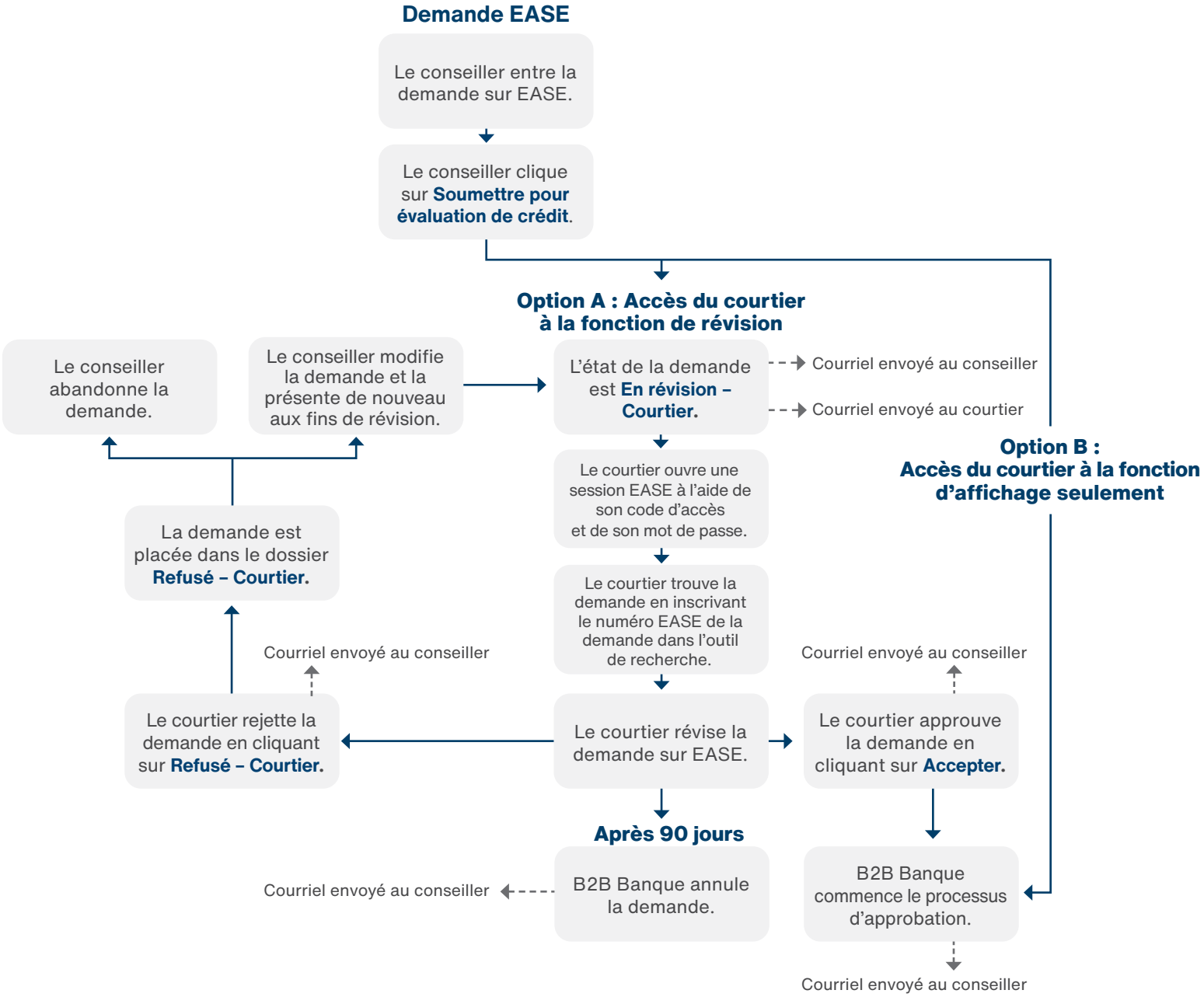


## Pour commencer

Le courtier n'a que quelques étapes simples à suivre pour ouvrir une session et procéder à la révision en ligne :

1. Le courtier doit examiner, signer et acheminer la *Convention EASE* ainsi que le formulaire *EASE — Usager externes*.
2. B2B Banque organise alors une séance d'information et donne au courtier un nom d'utilisateur et un mot de passe EASE.
3. Le courtier est maintenant prêt à ouvrir une session sur EASE pour réviser toutes les demandes de prêt.

## Communiquez avec un représentant des alliances opérationnelles ou un représentant du service à la clientèle au **1 800 263-8349** pour commencer dès aujourd'hui!

B2B Banque est une filiale à part entière de la Banque Laurentienne du Canada. B2B Banque n'offre aucun conseil de placement aux particuliers ou aux conseillers et n'appuie ni n'encourage aucun produit de placement. Il incombe au courtier et au conseiller, non à B2B Banque, de déterminer si les placements sont adéquats pour leurs clients et d'aviser ces derniers des risques associés aux investissements effectués au moyen d'un emprunt. B2B Banque agit strictement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de prêt. On ne doit pas présumer que B2B Banque a accordé son appui à un choix de placement, à un programme ou à une stratégie parce qu'elle a accordé son approbation à un prêt. Tous les prêts font l'objet d'une approbation de crédit, et les sommes empruntées doivent être remboursées quel que soit le rendement des montants investis. B2B Banque se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger de l'information ou des pièces justificatives supplémentaires. ®B2B BANQUE est une marque de commerce enregistrée au nom de B2B Banque.